REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

6ème Rallye du Pays de Caux VHC
Ville de Lillebonne-Vallée de Seine

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Edition 2025), les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC. Tous les articles non repris en totalité ou partiellement dans ce règlement sont conformes aux articles de ces différents règlements.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n°**22** en date du 12/12/2025 et de la LRSA n°3 du 12/12/2025.
Le 6ème Rallye du Pays de Caux Ville de Lillebonne Historique pour VHC (Véhicules Historiques de Compétition) - doublure du Rallye du Pays de Caux moderne - reprend l'ensemble du Règlement Particulier du 53ème Rallye du Pays de Caux 2026 à l'exception des points suivants :

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Normandie, Organisateur Administratif et l'association Rallye'n Caux, Organisateur Technique, organisent les 7 et 8 mars 2026, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Lillebonne, un rallye dénommé :

6ème RALLYE du Pays de Caux VHC

Ville de Lillebonne-Vallée de Seine

Voir règlement particulier du 53ème Rallye du Pays de Caux Ville de Lillebonne.

1.1P. OFFICIELS

Direction de Course VHC :

Directeur de Course VHC	Anouk Mawdsley Licence 1652-1303
Commissaire Technique VHC	Francis Ballenghien Licence 5641-1303
Relation Concurrents	Myriam Mawdsley Licence 11115-1303
	Claire Lebrun Licence 34860-1311

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6éme Rallye du pays de Caux VHC compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC 2026 coefficient 1
- Championnat de la ligue du sport automobile de Normandie 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Distribution du carnet d'itinéraire :7 mars 2026 au bar le Kam & Léon 67rue la République sortie Assistance de 9h à 16h.

Parc Assistance :

Zone du Mesnil jusqu'au carrefour de la rue de la République et zone du Manoir.

Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu le samedi 7 mars 2026 de 9h00 à 12H00 et 13H30 à 18h00 à la salle des Fêtes des Aulnes à Lillebonne.
Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (Panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation…) et divers autres documents.

Vérifications techniques avant le rallye :

Elles auront lieu le samedi 7 mars 2026 de 9h15 à 12h15 et de 13h45 à 18h45 place de l'église à Lillebonne. Voir Road book vérifications techniques.
Les voitures devront être stickées (plaques, Numéros, publicité…) avant de passer aux vérifications techniques.
La zone de déchargement des voitures est située à proximité de l'assistance du rallye. Aucun plateau n'est accepté sur la zone d'activités.
A l'issue des vérifications, un parc fermé obligatoire gardé sera à la disposition des concurrents devant la Salle des Fêtes des Aulnes à Lillebonne.

Vérifications techniques finales :

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées le 8 mars 2026 à Garage PIT STOP REVIVAL 14 rue du château 76170 Auberville la Campagne.
Le prix horaire de la main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 6ème Rallye du Pays de Caux 2026 VHC doit adresser au Secrétariat du rallye :

Rallye'n Caux – Olivier Mallard

65 rue Félix Faure 76170 La Frenaye

Adresse mail du secrétariat : **rallye-lillebonne@axions-sport.org**

En cas de besoin Olivier Mallard 06 14 96 36 84

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 février 2026 (cachet de la poste faisant foi).

Aucune confirmation ne sera envoyée, la liste des engagés sera à consulter sur le site du Rallye du Pays de Caux ville de Lillebonne à :

www.axions-sport.org

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum et 50 minimum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 170 voitures. Soit 140 modernes et 30 VHC. Si le nombre de Modernes est inférieur à 140 partants la liste des engagés au rallye VHC sera

complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 170 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 230 euros.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 460 euros.

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Rallye'n Caux
Toutes déclarations de « forfait » devront être signalés par mail au secrétariat du rallye ; seule adresse habilitée à la gestion des engagements (sans quoi les droits seront conservés par l'organisation)

De part leurs engagements, les concurrents et équipages déclarent connaitre les risques inhérents au rallye et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.7.P. Un briefing écrit sera remis aux équipages lors des vérifications administratives.

3.3.P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des FFSA
Les concurrents du rallye VHC partiront devant le Rallye du Pays de Caux Moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990). Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série

GROUPE 4 – 5 GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N Production J GROUPE A Tourisme J

GROUPE B J

GROUPE K (de 1993 à 2000)

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J1-J2 sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France. Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC.

Elles feront l'objet d'un classement distinct.

4.2P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier du 53ème Rallye du Pays de Caux.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 53éme Rallye du pays de Caux Ville de Lillebonne Vallée de Seine représente un parcours de 124.8kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.6 Kms.

Longueur totale du rallye : 124.8kms.

Longueur du routier : 85.2 Kms.

Longueur des épreuves spéciales : 39.6 Kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 et 3 : 10.6 Kms

ES 2 et 4 : 9.2 Kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Un parc Plateaux non gardé est prévu sur le parking de la Maison de l'Intercommunalité à Lillebonne.

Les Plateaux sont interdits dans le parc Assistance.

6.1P. RECONNAISSANCES

Dates et Horaires identiques au rallye « moderne »

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir horaire général.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme à la réglementation de la coupe de France VHC 2024.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)

♣ Un classement général pour les périodes Classic

ARTICLE 10P. PRIX

Chacun des équipages classés recevra un lot ou coupe.

ANNEXE 1 « CIRCULATION LE SAMEDI 7 MARS 2026 »

RAPPEL : La Direction de Course pourra infliger une sanction pour toute infraction à cette annexe **« CIRCULATION LE SAMEDI 7 MARS 2026 »** intégrante du règlement particulier**.**

Dès l'arrivée à Lillebonne (le matin ou l'après-midi) OBLIGATION de vous rendre sur la zone d'assistance, D 373, Parc Artisanal du Mesnil et Zone du Manoir pour descendre votre voiture de course du plateau. **Dès que cela est fait, merci de ranger votre remorque sur le « parc à plateaux », non gardé,** situé sur le parking de la Maison de l'Intercommunalité.

La circulation des voitures de course est **interdite** pour vous rendre à la Salle Des Fêtes des Aulnes de LILLEBONNE pour y faire vos **Vérifications Administratives ;** vous devez utiliser un autre véhicule.

Vérifications Techniques : les voitures de courses sortent de la zone d'assistance,

Sortie Assistance. Ensuite prendre la **rue de la République (centre-ville)** jusqu'au carrefour « OPTIQUE 2000 » puis prendre en face, zone piétonne.

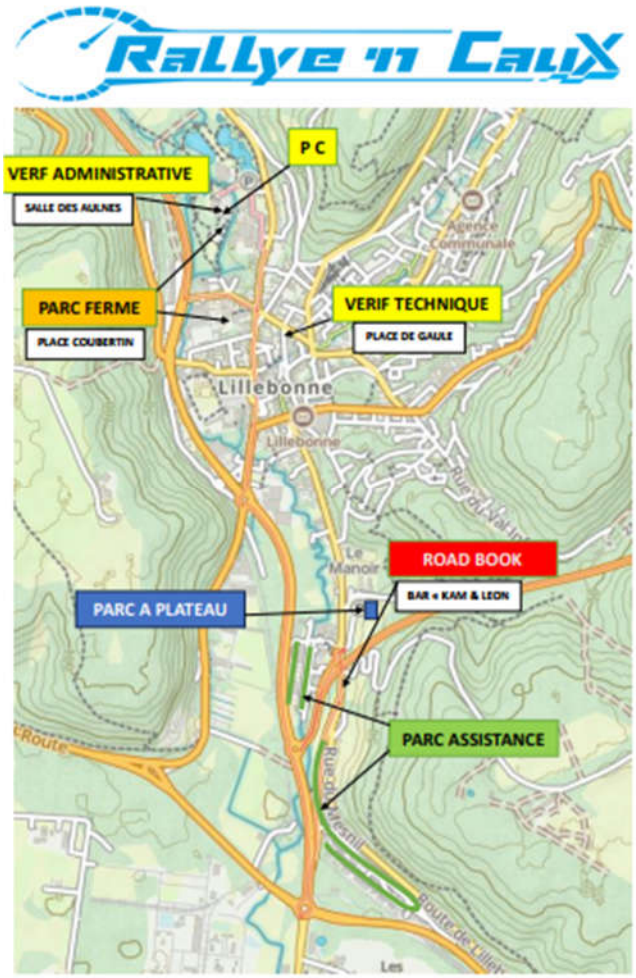
Respectez le routier : Votre voiture de course n'est autorisée à circuler que sur le routier déposé en préfecture. Sur les autres voies publiques, vous serez en infraction au code de la route. De plus, l'assurance du rallye ne vous couvrira pas.

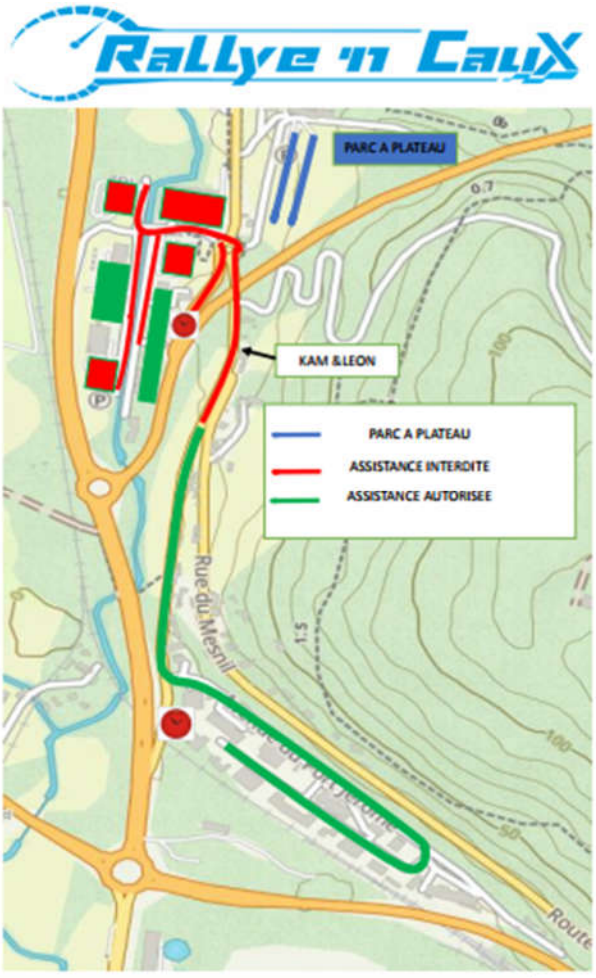
PARC ASSISTANCE :

L'emplacement occupé par un concurrent doit se trouver sur la chaussée, sa bordure ou un parking, mais **JAMAIS** sur un lieu privé sans l'accord du propriétaire. L'autorisation qui nous a été donnée d'accéder à ces lieux, stipule que l'accès aux riverains doit être libre. **Nous vous demandons également de ne laisser aucune trace de votre passage** (dégradation, **détritus**, trace d'huile sur le sol et autres actions nuisibles à la réputation de Rallye 'n Caux) la responsabilité du concurrent sera engagée pour le non- respect de cette demande : frais à sa charge (**UN JUGE DE FAIT VIENDRA VERIFIER LE RESPECT DE CES CONSIGNES).**

Merci de ne pas laisser vos sacs poubelles, sur le parc assistance.

Plan de l'assistance et de Lillebonne







RALLYE DU PAYS DE CAUX VILLE DE LILLEBONNE

DIMANCHE 8 MARS 2026

COUPE DE FRANCE DES RALLYE 2026

ITINERAIRE et CONTROLES

FFSA CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYE

Lever du soleil 7H27

	Lieux	ES	Liaison	Total			
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère voit	
	Départ						
CH 0	Parc Fermé (sortie) - les aulnes					8:35	
CH 0A	Podium - *PLACE COUDERTIN*		0,40	0,40	0:10	8:45	
CH 0B	Service (entrée)- *LE MESNIL*		2,60	3,00	0:15	9:00	Section 1
	Service A *(LE MESNIL)*						
CH 0C	Service (sortie)- *LE MESNIL*		0,60	3,60	0:30	9:30	
CH 1			9,80	13,40	0:20	9:50	
ES 1		***10,60***			***0:03***	***9:53***	
CH 2			13,10	37,10	0:35	10:28	
ES 2		***9,20***			***0:03***	***10:31***	
CH 2A	*Regroupement (entrée)- place coubertin*		16,30	62,60	0:30	11:01	
	REGROUPEMENT - PLACE COUBERTIN						
CH 2B	*Regroupement (sortie)- place coubertin*			62,60		13:00	
CH 2C	Service (entrée)- *LE MESNIL*		2,60	65,20	0:15	13:15	Section 2
	Service B *(LE MESNIL)*						
CH 2D	Service (sortie)- *LE MESNIL*		0,60	65,80	0:30	13:45	
CH 3			9,80	75,60	0:20	14:05	
ES 3		***10,60***			***0:03***	***14:08***	
CH 4			13,10	99,30	0:35	14:43	
ES 4		***9,20***			***0:03***	***14:46***	
CH 4A	Podium - place coubertin		16,30	124,80	0:30	15:16	
	Parc Fermé - place coubertin						
	Total	**39,60**	**85,20**	**124,80**		37,00%	

Coucher du soleil 18H57